La Bourse d'aujourd'hui a été surtout remarquable par son défaut d'animation et le petit nombre d'affaires qui ont été traitées. On croit que si ce ne sont pas des affaires nouvelles qui s'engagent; ce ne sont pas davantage des affaires anciennes dont on veut se dégager. C'est plutôt une liquidation qui se fait par anticipation et peu à peu. Si quelques-uns s'allègent, d'autres ne font que se proroger. Et comme, en définitive, on a encore plus de douze jours devant soi, on agit froidement et sans hâte. Par suite de ces préparatifs, la liquidation de décembre pourrait bien surprendre par sa facilité. Le 3 0/0 fait 74.75, sans changement. L'amortissable reste également sans changement, à 87.20 ; et le 5 0/0 qui clôture à 119.25 en baisse de 2 centimes, fait après Bourse 119.21. Les cours des consolidés se sont un peu relevés, mais cette reprise à été sans influence sur les fonds étrangers. L'italien est à 87.90; le turc à 12.30; le hongrois à 96 1/2 et l'Egypte unifiée à 3 1/8.75.

Hier, au collége de Ste-Barbe, les huit divisions de l'école préparatoire composée de 170 élèves se sont insurgés par suite de l'application du règlement prescrivant l'interdiction de fumer et d'introduire des journaux dans les classes. A la suite de cette insurrection le licenciement des huit divisions a eu lieu. Mais dans la soirée un certain nombre d'élèves étaient rentrés en protestant de leur repentir et ce matin les autres étaient ramenés par leurs parents. Tout semble devoir se borner à l'exécution de cinq à six meneurs.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

M. le Maire de Roubaix nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 22 décembre 1880.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Pour répondre aux allégations contenues dans une lettre insérée dans le numéro de ce jour, l'Administration affirme que les aqueducs sous la rue de Mouveaux et sous l'emplacement des Halles centrales n'ont jamais cessé de pouvoir fonctionner en plein, et que sitôt la crue, il a été fait une brèche à l'acqueduc sous le pont de la gendarmerie pour lancer dans le vieux canal l'excédant des eaux. Cette manœuvre a produit immédiatement un résultat efficace.

Une autre mesure de précaution est prise au pont de l'Union en cas de renouvellement d'abondance d'eau.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le Maire*,
DELEPORTE-BAYART
adjoint faisant fonctions. »

L'affaire du préfet du Nord contre la *Vraie France* est venue aujourd'hui devant la deuxième Chambre correctionnelle de Lille.

La liste des témoins assignés à la requête de M. le préfet, comprend le nom de M. le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée.

Le procureur-général est arrivé hier au parquet de Lille. Il doit, dit-on, prendre la parole.

Me Falateuf, du barreau de Paris, plaidera pour le journal incriminé.

Me Dubois, du même barreau, soutient la plainte portée par le préfet.

Avant l'audience, le tribunal a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Wouters, serrurier, à la *Vraie France*, au sujet des crochetages du 6 novembre.

Le journal a été condamné à 50 francs d'amende, à 200 francs de dommages-intérêts, et à l'insertion dans deux journaux.

L'audience continue.

Hier a été appelé et plaidé devant la Chambre correctionnelle de la Cour de Douai le procès intenté au *Petit Nord* par M. Boucher-Béru, marbrier à Arras.

L'affaire a été mise en délibéré.

Par décret du Président de la République, M. Petit, est nommé juge de paix à Bavai, en remplacement de M. Lameuin, nommé juge de paix à Avesnes.

Vote des députés du Nord dans le scrutin sur la question de savoir si la Chambre passera à la discussion des articles du projet de loi tendant à rendre l'enseignement primaire obligatoire.

Ont voté pour : MM. Cirier, Girard, Giroud, Guillemin, Louis, Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Mention, Scrépel, Teystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Denecheu, Plichon, Tellier-Bethune.

N'a pas pris part au vote : M. de La Grange.

Absent par congé : M. des Rotours.

M. Casimir Fournier, sénateur du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au déclassement d'une partie des anciennes fortifications de la ville de Dunkerque.

La grand'messe sera chantée le jour de Noël à l'église Saint-Joseph par la société chorale *Les enfants d'Orphée*.

Cette société n'est fondée que depuis trois mois. Elle est dirigée par M. Lauwes.

Les membres de la Conférence Saint-Pierre organisent une soirée récréative, qu'ils offriront à leurs familles patronnées le jour de la Fête de Noël, à cinq heures précises dans la Salle du Cercle de la Concorde, rue Fellart.

Une soirée musicale sera donnée par l'*Orphéon Roubaisien* le dimanche 26 courant, à 7 heures précises, en son local, *Brasserie Centrale* rue Saint-Georges.

Les Dames sont priées d'assister à cette soirée, qui sera suivie d'une tombola, destinée aux enfants.

Comme nous l'avons dit hier, la société artistique de découpage sur bois, formée depuis le mois de juillet dernier et ayant son siège au *Café des Arcades*, 55, rue Neuve, a l'intention d'ouvrir, le jour de Noël, une exposition d'objets découpés. Cette exposition sera ouverte gratuitement au public jusqu'au second dimanche de janvier 1881.

Une entrée particulière faisant face au boulevard sera réservée aux dames.

Un bijoutier de Roubaix avait expédié, il y a quelques jours, à Paris, une boîte contenant des articles de bijouterie. Quand la boîte est arrivée à destination, un collier, trois médaillons et une croix en or en avaient été enlevés.

Une enquête est commencée.

Un vol comme on n'en voit peu. On a enlevé, la nuit dernière, cinq à six cents pavés déposés dans la rue de Mouveaux.

Ces pavés appartenaient à la Ville. Ils représentent une valeur d'environ 100 fr.

Un cabaretier de l'Epeule, M. Jean-Baptiste Lepers, vient d'être victime d'un vol de 30 chemises, 6 douzaines de mouchoirs, etc., etc.

Les objets volés étaient déposés dans une voiture, dont le couvercle a été fracturé.

On ne connaît pas l'auteur de ce vol.

Notre correspondant de Croix nous signale la disparition d'un déchargeur de bateaux, Louis Depraete, au service de M. Pluquet, entrepreneur à Marcq-en-Barœul.

La famille du disparu est d'autant plus alarmée, qu'il est parti en emportant une somme de 228 fr. 10 c., qu'il devait partager avec neuf de ses camarades de travail.

La police s'est émue de cette disparition.

Personne n'est plus pauvre que Pierre Richomme. Il est pauvre parce qu'au lieu de travailler, il vagabonde. Sa seule ressource est le vol.

Hier, M. Jean-Baptiste Huvenne l'a surpris chez lui, au moment où il enlevait une redingote et un pantalon. Il l'a remis entre les mains de la police.

Un vol dont l'importance s'élève à 345 fr. a été commis hier, chez M. Louis Carlier, propriétaire, rue Dampierre.

L'auteur présumée du vol, une voisine, est connue.

On a dressé hier, procès-verbal, à un domestique de M. Courtin, entrepreneur à Tourcoing. Cet individu s'était emparé d'une certaine quantité d'amandes qui se trouvaient en sacs, à la gare.

Hier soir, à 7 h. 1/2, on apercevait de la voie ferrée, à Willems, un incendie assez considérable.

On nous a assuré que c'était l'important tissage de lin de M. Truffaut qui était devenu la proie des flammes.

L'heure à la quelle cette nouvelle nous est transmise ne nous à pas permis de prendre de plus amples renseignements.

Les Inondations

DANS LA REGION DU NORD

Les pluies incessantes de la dernière semaine ont causé des inondations sur un grand nombre de points de la région.

A MARQUILLIES, sur la voie ferrée de Lille à Béthune, la rue qui mène à la gare est inondée. Le train passe au milieu de l'eau, les rails étant entièrement couverts.

La campagne est inondée dans un espace de deux kilomètres.

Aux environs d'ARMENTIÈRES, le débordement de la Lys a produit des dégâts importants.

A MERVILLE, un certain nombre de chantiers, de scieries et d'usines, sont submergés par les eaux.

Trois cents ouvriers ont dû quitter le travail depuis samedi.

Toute communication est interrompue avec la gare. La situation est désastreuse.

A VALENCIENNES, certains quartiers étaient inabordables lundi soir. Rue des Mauriennes, il y avait 30 centimètres d'eau; rue de Porchelets, 10 centimètres ; impasse de l'Hôtel-Dieu, il y avait 40 centimètres d'eau; rue Basse-du-Rempart, 50 centimètres ; l'eau entrait dans le rez-de-chaussée des maisons. Les locataires du n° 24 de cette rue avaient dû abandonner leur domicile. Rue du Carriot, l'eau avait envahi les caves. Rue de Lille, la communication avait été interrompue en face la caserne de cavalerie. Toutes les caves de l'impasse d'En-Bas-l'Eau étaient inondées.

Le moulin de Saint-Géry ne marche plus depuis samedi à midi.

Les moulins de la rue des Moulineaux et de la Citadelle sont également arrêtés.

Dans la nuit de lundi, l'eau a considérablement baissé. Tout danger est conjuré.— Il n'y a heureusement aucun accident à déplorer.

A THIVENCELLES, la brèche faite à la digue n'a pu être bouchée de suite faute de matériaux.

M. le général Lefebvre, commandant le 1er corps d'armée, M. le Préfet du Nord, M. le général de la division, le colonel et le chef d'escadron de gendarmerie sont arrivés sur les lieux de l'inondation.

Un barrage a été construit, dans la nuit de lundi, à la digue de Thivencelle, mais la force du courant l'a rompu quelques instants après. Aucun accident ne s'est heureusement produit.

A HAZEBROUCK, la Borne-Becque est inondée.

Les eaux étant retenues en aval, il y a absolue nécessité de prendre des mesures pour prévenir de grands désastres.

A SAINT-AUBERT, le canal a encore monté, mais les habitants n'ont pas souffert. Il y a une baisse considérable dans l'Hongneau.

A DUNKERQUE, afin de dégager les pays wateringués, M. le préfet du Nord a prescrit à l'ingénieur en chef, de faire évacuer les eaux par l'arrière port. — Cette mesure nécessite le déplacement de tous les navires se trouvant dans cette partie du port.

A AVESNES, la Sambre, l'Helpe Majeure, l'Helpe-Mineure et les autres rivières qui arrosent cet arrondissement sont en partie débordées et couvrent de leurs eaux les parties basses de leurs vallées.

Plusieurs établissements métallurgiques des environs de Maubeuge ont été envahis par les eaux et ont dû arrêter le travail des ateliers.

Par suite du mauvais temps, un nouvel affaissement s'est encore produit sur une assez grande étendue, au remblai du chemin de fer, en avant de la station de Dompierre. Les voyageurs partant lundi matin d'Avesnes pour Paris, ont dû franchir à pied une certaine distance pour prendre un train venu d'Aulnoye à leur rencontre.

M. l'ingénieur en chef du département est parti hier matin pour Condé. L'ingénieur d'Avesnes s'est rendu, lundi soir, à Maubeuge, afin de prendre des mesures pour prévenir tout accident. M. l'ingénieur ordinaire de Lille est parti également pour Hazebrouck.

La pluie ayant cessé, les crues signalées sur tous les points du département, tendent à s'arrêter.

EN BELGIQUE

L'abondance des pluies devient désastreuse. A Hal, hier, avant-midi, les écluses ont dû être ouvertes, tant la Senne est grosse. Le signal par le canon a été donné et les vannes de Cureghem-Bruxelles ont été également ouvertes.

On nous signale également des inondations, encore jusqu'à présent partielles, à Vilvorde, Couillet, Châtelineau, et dans les Flandres.

Un éboulement s'est produit hier à Ixelles, rue du Collége, également par suite des pluies.

A CHARLEROI les rivières et les cours d'eau grossissent d'une façon démesurée. Pendant toute la journée d'hier, la ville a présenté l'aspect d'une véritable grenouillère; les cataractes du ciel, qui s'étaient ouvertes dès le matin, n'ont cessé de déverser à flots continus des masses d'eau effrayantes. Ce matin on a déjà pu juger des dégâts causés par ces pluies, qui menacent de ne pas cesser encore et d'amener de nouvelles inondations.

LA SAMBRE, grossie d'une façon inquiétante, charriant des débris de toute sorte, a envahi quelques-unes des rues et la plupart des quais; dans la rue du Comptoir les eaux se sont avancées jusqu'au milieu, une partie du quai du déversoir a été emportée par les eaux, une autre menace de s'écrouler. Sur le canal, les bateaux sont fortement amarrés avec des chaînes dont quelques-unes cèdent parfois devant la violence des eaux. Les bateliers sont en alarme; ils sont sur pied depuis la première heure du jour. Toutes les caves des maisons de la Ville-Basse sont envahies par les eaux.

A DAMPREMY et à MARCHIENNE, le Piéton a déborde. Ce matin ses eaux couvraient entièrement les prairies du côté de l'Usine à Gaz. Sur la ligne de Sambre-et-Meuse, l'Eau-d'Heure a formé un véritable océan.

A TOURNAY, les eaux du fleuve montent d'une manière effrayante, le niveau a presque atteint la hauteur de la crue de 1872 ; déjà des habitants de la vallée de l'Escaut ont été obligés d'évacuer leurs maisons.

A LIÉGE, la Meuse a monté, depuis hier matin, de plus d'un mètre et dépasse le niveau le plus élevé de la semaine dernière. La circulation est interrompue sous le Pont-des-Arches. Les parties basses de la vallée sont inondées.

Malheureusement, le baromètre, qui avait baissé depuis quelques jours, a continué à baisser cette nuit et encore depuis ce matin.

Les avis sur les inondations qui nous arrivent par les journaux de province continuent à signaler un accroissement dans la crue des eaux. Plusieurs accidents se sont produits.

Les pluies, en détrempant le flanc des montagnes, ont occasionné hier, sur plusieurs de nos voies ferrées, des éboulements qui ont failli causer de graves accidents.

Hier matin, vers 7 heures, au moment où le train de voyageurs de Hamoir pour Liége passait en amont de Tilff, le long des collines du Monceau, qui surplombent presque le railway en cet endroit, un fort éboulement de pierres et de terres se produisit subitement ; la locomotive, le tender et plusieurs voitures furent jetés en dehors des rails.

Personne, heureusement, n'a été blessé, mais le matériel a beaucoup souffert. Plusieurs brigades d'ouvriers ont été occupées pendant toute la journée à déblayer la voie. La circulation n'a pu être rétablie qu'à quatre heures. Les trains de voyageurs ont continué à faire leur service ; il y a eu seulement quelques retards, nécessités par le transbordement des voyageurs. Un autre éboulement, moins important, s'est également produit hier matin, à Moha, sur la ligne de Huy à Landen. Après 2 heures de travail, la voie était déblayée ; la circulation n'a pas été interrompue.

Un pont s'est écroulé à Oostcamp quelques instants après le passage du train.

A HUY, le faubourg de Statt est inondé; la circulation des trains est interrompue.

A GAND, l'interruption de la navigation devient générale ; on annonce le débordement de la Dendre.

A CHARLEROI, la place Verte est une presqu'île, les flôts l'entourent de tous côtés

A BOSQUETVILLE, on a dû élever des défenses en maçonnerie pour protéger l'entrée du tunnel contre l'envahissement des eaux.

A MARCHIENNE, la rive droite de l'Heure présente l'aspect d'un immense lac. Toute la vallée de Sambre et Meuse est couverte par l'inondation. La navigation est interrompue.

A CHATELET, l'eau a atteint dans la rue du Gravelle une hauteur de 30 centimètres.

Les lignes de chemins de fer sont interceptées sur plusieurs points.

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

« Liége, 22 décembre, midi.

» La moitié de la ville de Liége est inondée par les débordements de la Meuse, de l'Ourthe et de la Wesdre.

» Pareil désastre ne s'était produit depuis le commencement du siècle.

» Les autres localités situées sur les bords de ces cours d'eau sont aussi inondées.

» La crue va s'accentuant.

» La consternation est générale.

» Plusieurs éboulements survenus dans la province de Liége ont occasionné des interruptions dans le départ des trains des chemins de fer ainsi que des déraillements.

» Fort heureusement, on ne signale aucun accident de personne. »

Le dimanche, 26 décembre, à deux heures et demie, dans l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, 37, à Lille, M. Depeyre, ancien ministre et l'un des plus éloquents défenseurs de la cause catholique, fera une conférence sur la Liberté religieuse. Cette conférence ayant lieu dans une réunion privée, les invitations seront absolument personnelles, et devront être remises à l'entrée. On peut s'adresser pour plus amples renseignements au bureau du journal ou à l'Œuvre de Saint-Charles Baromée, rue de la Barre, 104.

NOTABILITÉS COMMERCIALES

de Roubaix

AU MOUTON COURONNÉ. Nouveautés. Gde-Rue, 58

Mes DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin
CHAPELLERIE en tous genres

Mlle TEMPEZ. Spécialité de Chaussures
GRANDE RUE, 44 BIS

LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10
Spécialité pr Noces et Baptêmes. Glaces pr malades

A. LECLÈRE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue
Haute Nouveauté Française et Anglaise
MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

DESBONNET-AVETTANT, Grande-Rue, 20
SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

BARREZ-LEULIETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir
Pianos, Musique, Abonnement et Location.

DUHEM-MERCHEZ, Grande-Rue, 31
Corsets, Jupons et Tournures
MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.

AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

Mme CHATTELEYN-ONOF, contour Notre-Dame
COURONNES MORTUAIRES
Plantes et Bouquets en tous genres

QUEVERUE-MICHAUX, fabricant de Billards
Succr de Vandecasteele, anc. mon Bocq
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
TREIZE MÉDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE
R. SCHOUTEETEN, 17, r. d'Esquermes, Lille

FLINOIS-BLONDEAU, Grande-Rue, 18.
HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
parures diamants pendes bronze et composition

— DOUAI. — M. le préfet du Nord a pris, à la date du 8 décembre 1880, un arrêté portant révision, pour la ville de Douai, de la taxe unique sur les boissons.

A partir du 1er janvier 1881, il sera perçu pendant cinq années consécutives, à titre de taxe, par hectolitre, en principal et décimes, savoir :

Sur les vins 5,70.
Sur les cidres et poirés 0,95.
Sur les hydromels 2,55.

— Un jugement du tribunal de commerce de la Seine a prononcé la dissolution de la Société anonyme de la Raffinerie centrale de Douai, ayant son siége social à Paris, 27, rue Laffite.

— Les funérailles de M. Lebleu, directeur de l'école des mines de Douai, ont eu lieu hier à dix heures du matin dans l'église Saint-Pierre.

Une foule considérable assistait à la levée du corps.

— LIÉVIN. — La fosse n° 3 des mines de Liévin a été le théâtre d'un malheur le 18 courant. Un mineur, Pierre Laurent, placé sur une voie ferrée, fut frappé en pleine poitrine par un wagon que poussa violemment sur lui un autre wagon lancé de la bascule.

Le heurt renversa Laurent qui expira presqu'immédiatement.

— VALENCIENNES. — Lundi à Valenciennes ont eu lieu les obsèques de M. Bruno Chérier, artiste peintre, ancien élève des Académies de Valenciennes et de l'école des Beaux-Arts, décédé à Paris le 16 décembre.

Chérier était né en 1819, il apprenait le métier de peintre en bâtiments quand son père l'envoya à l'académie dont il devint un des meilleurs élèves.

En 1836, il partit pour Paris et travailla comme peintre en décors ; en 1837, il se présenta à l'école des Beaux-Arts et y fut admis.

Il fit plusieurs séjours en Italie où il étudia Raphaël et le Dominiquin.

Il traitait de préférence les tableaux religieux.

— CARVIN. — Un bien triste accident est arrivé avant-hier, à une heure et demie, au passage à niveau d'Agnies, sur le chemin de fer du Nord.

Le train de marchandises, n° 2052 était attendu de Lens, les barrières étaient fermées et le garde, Toussaint-Deltombe, était à son poste, lorsqu'un nommé Ferdinand Raccary, âgé de 87 ans, venant du côté opposé à celui où se trouvait le garde se présenta, ayant passé par le tourniquet, pour traverser la voie. Deltombe lui cria de ne pas avancer, le train étant proche; mais Raccary ne l'entendit probablement pas à cause du mauvais temps, et la machine le renversa en le jetant hors la voie. Lorsqu'on le releva, il avait le crâne fracturé. La mort avait été instantanée.

— AVESNES. — Hier on a enterré la sœur Vincent, supérieure de l'hospice d'Avesnes. M. le Sous-Préfet et M. Hubecq, maire, l'ont accompagnée à l'église. L'assistance était très-nombreuse.

— PAS. — Notre ministre Constans doit être satisfait; il vient de trouver dans le Pas-de-Calais un homme qui marche sur ses traces.

Ayant débuté comme lui par la vente du charbon, il vise aujourd'hui plus haut et ne veut rien moins que guérir en habile médecin notre enseignement de la lèpre cléricale.

Laissons parler un correspondant du *Pas-de-Calais* :

Une religieuse tenait admirablement un asile à Pas, a la satisfaction de toute la population. Seulement, dans cette étroite vallée, le local dont on disposait était situé au confluent de deux ruisseaux, et la salle d'exercices n'avait guère que deux mètres de haut.

Il était donc complètement insalubre. Nombre d'enfants avaient souffert de cet état de choses, plusieurs même en étaient devenus malades.

Que faire ? La commune ne pouvait disposer d'un autre local. Un particulier, touché de compassion pour tous ces petits enfants, offre comme asile communal une maison convenablement située et installée. Il ne mettait qu'une condition à son offre toute gratuite : l'asile continuerait à être tenu par une religieuse.

Ce n'était pas l'affaire de notre ambitieux maire, qui, grâce à de nombreux convictions survenues sans doute depuis son départ du séminaire, paraît avoir adopté la devise : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Comment, d'ailleurs, plaire à Zéphirin s'il ne pouvait lui offrir ce glorieux trophée d'une religieuse remplacée par une laïque! Quel dommage qu'il n'y ait pas eu de portes à crocheter !

Mais la charité chrétienne ne se laisse pas vaincre si vite. Un asile grand et bien aéré s'est ouvert à côté de l'autre, liberté de choisir, si toutefois la devise de *liberté*, inscrite en tête de notre Constitution, n'est pas un vain mot dans cette petite commune.

Nous reviendrons sur ce dernier point qui mérite d'être traité séparément. On verra de quelle manière le pouvoir tourne parfois la tête à de microscopiques tyranneaux.

Notre héros a déclaré lui-même, en plein Conseil municipal, la manière dont il conduira ses administrés, il les « em...! » Il pensait encore faire faire ainsi la cour à son ministre....

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 décem. — Victorine Floram, rue des 3 Ponts, maison Duponchelle. — Théophile Vanparys, rue de la Redoute prolongée, 107. — Florimond Vanmieghem, rue des Lonhues-Haies, cour St-Joseph, 6. — Maria Van Parys, rue des Longues-Haies, cour Roussel. — Romanie Verhulst, rue Bayart, 43. — Eugénie Desquennes, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 25. — Marguerite Pruvost, rue de Sébastopol, 83. — Martha Ansar, rue des Fabricants, 8. — Pierre Lancelot, rue de la Conférence, cour Flatel, 5. — Philippe Gossart, rue des Longues-Haies, cour Dupureur, 21.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 décemb. — Delreux, présenté sans vie, rue Delattre, 12. — Julienne Meurisse, 6 mois, rue des 3 Ponts, cour Gérart, 65. — Ferdinand Duc, 67 ans, tisserand, rue de la Perche, fort Sion, 24. — Constant Daverten, 29 ans, 7 mois, fileur, rue de France prolongée, cour Ducoulombier, 2. — Joséphine Bourgois, 56 ans, ménagère, rue de Ma Campagne, 49. — Léonie Vandenbroucke, 18 ans, 10 mois, soigneuse, rue du Tilleul, cour Desprez, 9.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 19 décem. — Jean Vanderstraeten, mécanicien, et Célestine Peero, tailleuse. — Edouard Farvacques, 28 ans tisserand, et Rosalie Beulque, 23 ans, bobineuse. — Joseph Franziska, 30 ans, tailleur, et Clémence Delay, 28 ans. — Emile Devos, 26 ans, menuisier, et Elise Matton, 33 ans, blanchisseuse. — Léonard Dekée, 54 ans, boulanger, et Marie Pennel, 31 ans, repasseuse. — Alexandre Delebecque, 35 ans, apprêteur, et Pauline Vandenabeele, 24 ans, repasseuse — Baptiste Merrien, 29 ans, ingénieur mécanicien, et Marie Daoulas, 21 ans, sans profession. — Henri Roose, 23 ans, lamier, et Maria Lefebvre, 24 ans, tailleuse. — Léonard Vandewynckele, 36 ans, tisserand, et Maria Ghislain, 30 ans, surveillante. — Joseph Verdonck, 21 ans, apprêteur, et Anna Rucquoy, 18 ans, bobineuse. — Vaast Harduin, 34 ans, tisserand, et Elise Lecomte, 33 ans, soigneuse. — Jules Dubois, 41 ans, maçon, et Philomène Clays, 40 ans, ménagère. — Edouard Richard, 30 ans, charcutier, et Marie Renaux, 32 ans, sans profession. — Charles Delange, 32 ans, contre-maître d'apprêts, et Léontine Catrix, 21 ans, repasseuse. — Bernard Pycke, 64 ans, tisserand, et Mélanie Vanmalleghem, 61 ans, journalière. — Charles Derudder, 44 ans, fileur, et Philomène Dejaegher, 38 ans, ménagère. — François Gyselinck, 38 ans, tisserand, et Hortense Heirman, 27 ans, tisserande. — Henri Watteau, 41 ans, épicier, et Joséphine Moreau, 36 ans, épicière. — Emile Catel, 21 ans, rattacheur, et Eugénie Vlieghe, 24 ans, rattacheuse. — Jean Plouvier, 31 ans, journalier, et Marie Deborgher, 26 ans, ménagère. — Philippe Demulder, 24 ans, rattacheur, et Elise Maertens 22 ans, soigneuse. — Clovis Lefebvre, 25 ans, tisserand, et Irma Salembier, 26 ans, surveillante. — Alcide Cohidon, 26 ans, fileur, et Félicité Dejode, 18 ans, soigneuse. — Florimond Desreux, 26 ans, employé de commerce, et Marie Callens, 25 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 décemb. — Louis-Albert Remmens, Vieille-Place. — Georges Parmentier, Marlière. — Malvina Vancauwenberge, Laboureur. — Clara-Joseph Benit, Martelotte. — Du 13. — Louis Dancette, Laboureur. — Du 14. — Gustave Derin, Sapin-Vert. — Du 15. — Albert Canie, Petit-Tournay. — Du 16. — Léon Derewaere, Vieille-Place. — Du 17. — Auguste-Joseph Vanwyngene, rue du Moulin. — Du 18 — Emile Bossus, Petit Tournay. — Hector Codron, Place. — Hélène Codron, rue Traversière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 12 décembre. — Néant. — Du 13. — Henri Vanlangeraert, 20 ans, 3 mois, apprêteur, Hôpital. — Mathilde Six, 65 ans, sans profession, Hôpital. — Du 16. — Pierre-Léopold De Bruyne, 2 mois, Sartel. — Marie-Joseph Tricoit, 73 ans, 1 mois, ménagère, Place. — Du 17. — Silvie Delcamp, 6 ans, 9 mois, Vieille Place. — Du 18. — Arthur Deslée, 2 mois, Bas-Chemin.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Gabriel Joseph GAYDET, époux de dame Joséphine ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1879, dans sa 53e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 19 décembre 1880

Sommes versées par 491 déposants, dont 25 nouveaux . . . . 17,634 fr. 00
54 demandes en remboursement . . . . . 18,625 fr. 21

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Julien Lagache et Desreusseaux-Defrenne, directeurs.

Belgique

— PATURAGES. — Un accident douloureux est arrivé, il y a quelques semaines, à l'école moyenne de Pâturages. Un enfant, Evrard Petit, a reçu le coup de mort d'un de ses condisciples qui, dans une rixe, lui a cogné la tête contre un meuble. Le blessé a survécu quinze jours; son enterrement a eu lieu au commencement de la semaine dernière.

Voilà des malheurs qui peuvent arriver partout. Cependant, si des écoles catholiques en avaient été le théâtre, quels cris sauvages ne pousserait pas la presse libérale ! Nous avons voulu faire ressortir, une fois de plus sa passion et son injustice.

FAITS DIVERS

— LE MATCH DU GRAND-HÔTEL. — Les deux champions du billard, Vignaux et Slosson, ont commencé hier soir la première série de leurs exploits au Grand-Hôtel à Paris.

On se souvient que l'an passé le champion français Vignaux gagnait très facilement le champion américain Slosson.

Cette année, Slosson croit être certain de gagner Vignaux. Il a fait de nombreux exercices et de réels progrès, mais c'est égal je parie encore pour Vignaux.

Les Américains sont venus en masse, les poches bourrées de banknotes, encourager leur champion : l'enjeu n'est que de dix mille francs, mais il y a déjà pour plusieurs millions de paris.

La partie est en 3,000 points, à raison de 600 par soirée ; lorsqu'un adversaire a atteint ce chiffre, la séance est levée. En outre, il a été convenu que pour éviter la monotonie de la série américaine de l'an passé, les joueurs ne pourraient faire deux carambolages de suite dans le même coin.

Les deux champions sont en présence. Slosson en manche de chemise et s'échauffant visiblement; Vignaux, élégant et froid correctement en habit noir.

Le sort favorise M. Slosson, qui joue le premier ; mais, à la stupéfaction générale, il manque le premier coup de billes sur mouches.

M. Vignaux, qui a fait déclarer qu'il acceptait la lutte quoiqu'on lui ait refusé de s'habituer au billard, ne fait qu'un point ; aux quatre coups suivants il ne fait aucun point ; son adversaire fait chaque fois de 2 à 5 points.

Puis M. Vignaux fait une série de 57 points, son adversaire ne fait rien. Nouvelle série de 117 coups pour M. Vignaux.

En résumé, les huit premières passes ont donné 279 carambolages, à M. Vignaux et 32 à M. Slosson.

Dans les dix passes suivantes, M. Vignaux manque trois fois le carmbolage, fais deux fois 1 carambolage, deux fois 5, 1 fois 12, une fois 111, et la dernière fois 202. Les plus fortes séries de M. Slosson sont de 36 et 55.

Les trois dernières passes fournissent à M. Slosson l'occasion d'une série de 105. Mais M. Vignaux arrive facilement à compléter ses 600 points. Le total de son adversaire est de 312.

Hier soir, à onze heures 45 m., le champion français avait atteint 951 points, et l'Américain Slosson 985 points.

Les cœurs palpitent.

— Une excellente revue italienne la *Rivista Europea*, a publié dans son dernier numéro un article sur la stature humaine, dans lequel nous trouvons les tableaux suivants :

MOYENNES DES DIFFÉRENTES RACES.

Patagoniens	1 m	78
Polynésiens	1	76
Nègres de Guinée	1	72
Norwégiens	1	71
Ecossais	1	71
Anglais	1	70
Irlandais	1	69
Belges	1	68
Arabes	1	67
Allemands	1	67
Russes	1	66
Français	1	65
Israélites	1	63
Italiens	1	63
Chinois	1	63
Péruviens	1	60
Lapons	1	53

Les plus petits nains connus sont : un Breton qui vivait en 1684 et dont parle Birch dans un ouvrage publié en 1757. Ce nain, à l'âge de 37 ans, n'avait pas plus de 44 centimètres.

Un nain allemand, venu à Paris en 1818, n'avait que 48 centimètres.

Tom Pouce avait 71 centimètres.

Un nain, nommé Ferry, né en France, et mort en 1764, avait 89 centimètres.

Les plus grands géants connus sont : un homme amené à Rome en 1444, hauteur 2 mèt. 45 cent.; un Italien vu à Rome en 1600; 2 mèt. 60. Mais le plus grand est certainement le Chinois amené à Paris, en 1878, et qui mesurait 2 mèt. 79.

En Irlande on conserve un squelette humain haut de 2 mèt. 68.

— LES CALOMNIES DE M. LOCKROY. — M. Ed. Lockroy, député radical, a porté vendredi à la tribune de la Chambre une accusation calomnieuse contre les instituteurs congréganistes.

Pour le réfuter nous allons choisir un homme que M. Lockroy ne saurait récuser, c'est le garde des sceaux actuel, M. Jules Cazot, un adversaire et un persécuteur du clergé qui n'a que trop fait ses preuves et qui ne saurait être suspect au radicalisme transigeant ou intransigeant.

Le député Lockroy a prétendu dans son discours de vendredi que les instituteurs congréganistes commettent deux fois plus de crimes que les instituteurs laïques. C'est une erreur ou plutôt c'est une calomnie.

Nous ne savons de quels documents M Lockroy s'est servi pour démontrer contrairement à la vérité que les congréganistes commettent 1 crime par 124 personnes tandis que les laïques n'en commettraient 1 que par 230 instituteurs.

Nous, nous empruntons nos chiffres au *compte général de la justice criminelle en France en 1878*, rédigé par M. Jules Cazot, ainsi qu'à la statistique de la même année 1878, rédigée par M. Jules Ferry.

Or, voici les chiffres :

Instituteurs laïques	55,956
Instituteurs congréganistes. . .	29,424
Crimes commis en 1878	
Instituteurs laïques. . . .	32
Instituteurs congréganistes . .	11

Conclusion : les laïques ont commis beaucoup plus de crimes que les congréganistes, et en 1876 on ne relevait que 3 accusations contre les congréganistes, tandis qu'il y en avait 35 à la charge des laïques.

Ce n'est pas tout.

Voici encore des chiffres empruntés à la statistique criminelle de M. Jules Cazot pour l'année 1878 et à la statistique de la population publiée par les soins du ministre de l'instruction publique :

En 1878 on a compté en France *vingt* accusés par 100,000 personnes; le clergé tout entier comprenant 149,550 membres n'a eu que 6 accusés (*six accusés*) il est donc de deux tiers au-dessous de la moyenne, tandis que *toutes les autres professions libérales sont au dessus*.

Ainsi par exemple :

Médecins, chirurgiens, sages-femmes, 17 accusés pour 33,036 personnes.

Gendarmes, sergents de ville, gardes-champêtres, 15 accusés pour 60,000 personnes.

Avocats, notaires, avoués, huissiers, 43 accusés pour 28,000 personnes.

Fonctionnaires publics, 60 accusés pour 66,900 personnes.

Telle est la vérité, d'après M. Jules Cazot, ministre de la justice, qui doit être autrement bien informé que M. Lockroy.

— On annonce que le congrès des compétables qui vient de se tenir à Paris, a décidé que la méthode de tenue des livres en partie simple, condamnée par tous les spécialistes, serait absolument écartée de l'enseignement et de toutes les écritures dans les maisons de commerce.

— Les cent soixante-dix élèves de l'école préparatoire du collège Sainte-Barbe ont été renvoyés hier dans leurs familles, à la suite des faits suivants :

Le règlement du collège interdit d'une façon formelle aux élèves de fumer et de lire des journaux. Mais, comme jusque dans ces derniers temps les 8 divisions n'étaient surveillées que par quatre maîtres d'étude, pendant la récréation un certain relâchement s'était introduit dans l'application. Pour y remédier, M. Dubief, le directeur de l'école, a décidé que désormais chaque maître d'étude surveillerait sa division. Cette mesure ne fût pas du goût des élèves, qui protestèrent par des manifestations bruyantes.

L'insurbordination durant, malgré toutes les remontrances, et les manifestations recommençant hier matin, M. Dubief pensa qu'en renvoyant les révoltés dans leurs familles, quelques jours avant la date des vacances de Noël, il leur donnerait le temps de réfléchir et de se calmer, le préfet des études les invita donc à remonter aux dortoirs, à faire un peu de toilette et à quitter l'école.

Les élèves s'en allèrent fièrement, et un assez grand nombre passèrent la journée dans les cafés du Boulevard St Michel ; m